

DEVOIR SURVEILLÉ N°2

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Durée : 3h

Chaque candidat est responsable de la vérification de son sujet d'épreuve : pagination et impression de chaque page. Ce contrôle doit être fait en début d'épreuve. En cas de doute, il doit alerter au plus tôt le surveillant qui vérifiera et, éventuellement, remplacera le sujet. Si, au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il a été amené à prendre.

Ce sujet comporte une page unique.

L'usage d'abaques, de tables, de calculatrice et de tout instrument électronique susceptible de permettre au candidat d'accéder à des données et de les traiter par les moyens autres que ceux fournis dans le sujet est interdit.

Le sol et les êtres vivants

FIN DU SUJET

Pour rappels :

- **l'introduction** doit comporter une **mise en contexte** et **définition des mots clés**, une **problématique** et une **annonce du plan**.
- **le développement** doit faire apparaître **des titres et sous titres, les plus explicites possibles** (c'est-à dire contenant au moins **un verbe**), et des **conclusions partielles** pour chaque GRAND paragraphe (I,II, III)
- **Chaque sous paragraphe** est constitué :
 - de **QUELQUES lignes de texte** décrivant précisément la notion abordée
 - **accompagnées de préférence d'une illustration légendée et titrée avec des légendes fonctionnelles** apportant des informations complémentaires
 - et/ou **quand cela est pertinent**, le paragraphe peut s'appuyer sur un exemple concret ou s'accompagner d'une mise en évidence expérimentale (cela fait partie de l'argumentation)
- **la conclusion** doit comporter **une COURTE synthèse ET une ouverture** qui doit énoncer un **fait précis et ne pas être sous la forme d'une question**